

VERS UNE COMMUNE NOUVELLE TALLOIRES - MONTMIN

Depuis plusieurs mois, les conseils municipaux des communes de Talloires et de Montmin étudient l'opportunité de fusionner pour ne former plus qu'une seule et même commune. Incitée par un pacte financier proposé par l'Etat, cette réforme semble répondre à une réalité de terrain. Depuis longtemps, Talloires et Montmin sont étroitement liées en termes de territoire, de population, de services et ont des problématiques similaires : ruralité et tourisme notamment.

Une commune nouvelle, pour quoi faire ?

Fédérer les communes actuelles dans un territoire viable, cohérent et consensuel avec un champ d'action plus vaste donc plus efficace que celui des communes prises individuellement, tout en préservant l'identité et les spécificités de nos villages.

Permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité plus dynamique et plus attractive en termes d'économie agricole, touristique et en capacité de porter des projets que chaque commune prise séparément n'aurait pas pu ou difficilement porter.

Maintenir et développer un service public de proximité pour tous les habitants du territoire, dans la mesure du raisonnable, afin de leur garantir un cadre de vie accueillant, sécurisant et qui leur permette aussi de s'épanouir dans une vie locale riche au niveau associatif, culturel et sportif.

Assurer une meilleure représentation de notre territoire et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités territoriales ou établissements publics, tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de la commune nouvelle et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.

Avoir une gestion administrative unique permettant un fonctionnement amélioré grâce à la mutualisation des moyens et du personnel. Des économies pourront ainsi être réalisées et la qualité du service rendu à la population sera améliorée.

Afin de profiter du pacte financier proposé par l'Etat aux communes nouvelles créées au plus tard le 1er janvier 2016, permettant de geler la baisse amorcée des dotations de l'Etat, soit plus de 100 000€ de gains par an.

Exister au sein d'une intercommunalité forte et dynamique qui devrait être la communauté de communes du Pays de Faverges. Avec son poids démographique et sa forte attractivité touristique, la commune nouvelle pourra jouer un vrai rôle au sein de l'intercommunalité et s'inscrire dans un projet de territoire ambitieux.

La fiscalité directe locale ne sera pas augmentée

La fusion des communes de Talloires et de Montmin ne doit rien coûter aux contribuables. Aussi, les taux d'impositions seront alignés sur ceux les plus bas actuellement en vigueur sur les deux communes d'origine. Un lissage pourra, selon les taxes, être pratiqué sur 12 années maximum.

Calendrier :

- Mai/Juillet 2015 : délibérations des deux conseils municipaux, exprimant leur volonté d'entamer les discussions relatives à la création d'une commune nouvelle ;
- Juillet 2015 : rencontre des deux conseils municipaux. Formation de groupes de travail ;
- Octobre 2015 : rédaction d'une charte de la commune nouvelle ;
- Novembre 2015 : délibérations concordantes des deux communes, actant la fusion ;
- Novembre/Décembre 2015 : arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle ;
- 1er janvier 2016 : création de la commune nouvelle de Talloires, en lieu et place des communes actuelles de Montmin et de Talloires ;

La commune nouvelle sera créée conformément aux articles L 2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

L'ensemble des conseillers municipaux des deux communes fondatrices seront membres du conseil municipal de la commune nouvelle, jusqu'au renouvellement municipal de 2020.

Dans les anciennes communes, subsisteront des instances nommées communes déléguées, avec un fonctionnement simplifié, afin de répondre au besoin de la population et de conserver une proximité avec les habitants, notamment en ce qui concerne l'état civil, l'urbanisme, les permissions de voirie et les projets d'acquisition ou d'aliénation d'immeubles.

Le bon fonctionnement de la commune nouvelle tient, en partie, à une répartition équitable des sièges au sein du conseil municipal et à l'implication d'un maximum de personnes issues des communes fondatrices. Il appartiendra donc aux candidats, à l'occasion des prochaines échéances municipales, de composer des listes permettant une représentation juste et exhaustive de toutes les communes fondatrices, conformément à l'esprit de la charte.

Les membres du conseil de commune déléguée devront, sauf impossibilité absolue, avoir un lien avec la commune déléguée.

Tous les habitants seront traités en parfaite équité et l'égalité de traitement inhérente aux services publics sera uniformément assurée.

Afin de présenter la fusion des communes et d'en discuter avec vous, les maires et conseillers municipaux des communes de Talloires et de Montmin vous invitent à une :

Réunion Publique le lundi 9 novembre 2015 À 20h00 Au Cinéma de Talloires

Place du Lavoir – 74290 TALLOIRES